

**M. Argue:** Dois-je conclure de ce que vient de dire le ministre qu'il enquêtera sur la situation et nous fera plus tard rapport à ce sujet?

## LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

UN JOURNAL DE TORONTO AURAIT EU ACCÈS À  
UN DOSSIER SECRET

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Hellyer (Trinity):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Pourrait-il confirmer la déclaration publiée hier soir dans le *Daily Star* de Toronto, selon laquelle on aurait permis à un journal de Toronto l'accès à un dossier secret de la Gendarmerie royale du Canada, sur l'activité subversive communiste au sein des syndicats ouvriers canadiens?

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Non, monsieur l'Orateur, je ne confirmerai certainement pas cette déclaration. La Gendarmerie royale du Canada m'informe qu'elle n'a aucune preuve et qu'elle n'a pas eu connaissance qu'un dossier ait été montré à des personnes non autorisées. La Gendarmerie et le gouvernement n'ont pas l'habitude de permettre à des personnes non autorisées de consulter des documents officiels.

**L'hon. M. Hellyer:** Le ministre peut-il nous dire s'il est vrai que la Gendarmerie royale a confirmé la véracité des renseignements publiés dans un journal de Toronto à propos de prétendues activités subversives?

**L'hon. M. Fulton:** Si j'ai bien saisi la question, la réponse serait non: il n'y a pas eu de confirmation. J'ignore à quel article l'honorable député se reporte. Il vaudrait probablement mieux que je lise la question au hasard et que j'y réponde plus tard, si cela peut attendre jusqu'après le congé de Pâques.

**L'hon. M. Hellyer:** Peut-être conviendrait-il que je formule ma question autrement. On allègue que l'article de presse à été soumis à la Gendarmerie royale du Canada pour qu'elle en vérifie l'exactitude avant publication.

**L'hon. M. Fulton:** Par le journal?

**L'hon. M. Hellyer:** Voici la question: la Gendarmerie aurait-elle vérifié l'article avant publication pour contrôler l'exactitude des détails contenus dans des documents secrets?

**L'hon. M. Fulton:** Il me semble que c'est là une question hypothétique et comportant certaines allégations dont le bien-fondé me paraît douteux.

## LE TRANSPORT AÉRIEN

"CANADIAN PACIFIC AIR LINES"—DÉCLARATION RELATIVE À LA DEMANDE PORTANT QUE LES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT SOIENT EFFECTUÉS AU CANADA.

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, hier, en réponse à une question que le député de Port-Arthur m'avait posée la veille, j'ai fait une déclaration à propos des travaux de remise en état qui auraient été effectués à l'étranger pour le compte des *Canadian Pacific Air Lines*. Je crains de n'avoir pas donné, dans ma réponse d'hier, des renseignements exacts. Donc en toute justice, je dois dire que le président des *Canadian Pacific Air Lines* m'a assuré que la société fait ordinairement effectuer ses travaux de remise en état des moteurs et des fuselages à ses ateliers de Vancouver.

En 1957, trois remises en état de fuselages ont été exécutées à Hong-Kong et à Amsterdam. C'est là une très faible portion des travaux de cet ordre effectués pour les *Canadian Pacific Air Lines*. Ces remises en état ont été confiées à d'autres seulement parce que les installations et le personnel nécessaires pour faire ce genre de travail n'étaient pas alors disponibles au Canada.

En fait, d'après ce que m'a dit le président des *Canadian Pacific Air Lines*, afin de tenir ses services d'entretien et de remise en état constamment occupés, la compagnie s'assure que, chaque fois que la chose est possible, là où elle loue des avions à une société de transport étrangère, ces avions soient retournés au Canada pour toutes remises en état qui s'imposent. Il s'agit, en l'occurrence, de sociétés du Liban, de la France et des États-Unis. Le président signale que la compagnie n'effectue pas 85 p. 100 de ses remises en état en dehors du Canada, et qu'elle n'a besoin d'aucun stimulant pour faire effectuer ses travaux au Canada.

## LE BUDGET

INTERPELLATION AU SUJET DU DÉLAI FIXÉ POUR  
ENTENDRE LES INSTANCES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. D. Hales (Wellington-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le ministre veut-il dire à la Chambre s'il a déjà fixé une date limite, à laquelle il espère avoir terminé l'audition des délégations ayant des instances à présenter à propos du budget principal?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'espère avoir complété les audiences d'ici la fin de la semaine prochaine, c'est-à-dire le 8 avril.